

[Texte]

one to table this report—all I said was if there are other reports, let us see them all before the steering committee.

**The Chairman:** We can do that before the steering committee. If there is not unanimous consent, there has to be a vote. We do not have a quorum. The time is already 10.07. Only one member has posed questions. That means other members will not have a chance. This is the last time the Minister will appear before us and all members seemed anxious that he be here and answer the questions. I would ask the members' co-operation in letting Mr. McLeish answer Mr. Mazankowski so we can proceed to other members' questions and the witnesses will be able to answer. If we continue these points of order on tabling of documents and such, it will be 11.00 o'clock and the other members will not have a chance to have questioned the witnesses.

Mr. McLeish.

**Mr. W. M. McLeish (Administrator, Canadian Air Transportation Administration, Department of Transport):** Thank you, Mr. Chairman. I would like to deal, first of all, with the 1976 report from the Western Region. That report was forwarded to the Air Transportation Administration Headquarters on May 7, 1976. The report was immediately studied and on June 14 the regions were contacted to determine whether or not the problems as cited in that report applied to the other five regions. The response we received from the regions revealed that the particular operational interface problem described in the Western Region report appeared to be peculiar to that region and to specific locations in that region. The analysis was conducted by the Air Traffic Services Standards Performance team and by a team under the Superintendent of Radio Operations at the administration headquarters.

• 1005

Since that time, the functional review teams and the operational review teams have monitored this and have determined that the answers provided in June, 1976, were in fact accurate and that there was no similar interface problem in any region other than the Western Region. Furthermore, it was determined by Headquarters at that time that had Western Region in fact proceeded to develop inter-unit agreements subsequent to the installation of the PAL-DCPC—that is, Peripheral-Direct Controller Pilot Communication—if there had been proper unit agreements signed after the introduction of those PAL stations, the problem would not have existed in the Western Region at all.

Now, I would hope, Mr. Chairman, I could have the attention of the questioner, because I think it is very important he understand what I am saying. Since I have been accused, along with the Minister, of incompetence, I feel he should hear these answers.

**Mr. Mazankowski:** On a point of order.

**The Chairman:** Mr. Mazankowski, on a point of order.

**Mr. Mazankowski:** Until now it is simply a repetition of what we heard at the last meeting, Mr. Chairman.

[Traduction]

melle... on avait déjà fait une motion pour déposer ce rapport... j'ai dit uniquement que si d'autres rapports existaient, le comité directeur devait les étudier tous.

**Le président:** Cela peut se faire au comité directeur si on n'a pas de consentement unanime, il faudra voter. Nous n'avons pas le quorum. Il est déjà 10 h 07. Un seul député a posé ses questions. Cela veut dire que d'autres députés n'auront pas l'occasion d'en poser. C'est la dernière fois que le ministre comparait ici, et tous les députés semblaient tenir à ce qu'il soit présent pour répondre aux questions. Je demande la collaboration des députés pour permettre à M. McLeish de répondre à M. Mazankowski afin qu'on puisse passer aux questions des autres députés et obtenir les réponses des témoins. Si nous continuons à invoquer le règlement sur cette question de déposer des documents, etc., il sera 11 heures et les autres députés n'auront pas eu l'occasion d'interroger les témoins.

Monsieur McLeish.

**M. W. M. McLeish (administrateur, Administration canadienne des transports aériens, ministère des Transports):** Merci, monsieur le président. En premier lieu, je voudrais parler du rapport de 1976 de la région de l'Ouest. On a envoyé ce rapport à l'administration centrale de l'Administration canadienne des transports aériens le 7 mai 1976. On a étudié le rapport immédiatement, et le 14 juin on a communiqué avec les régions afin de savoir si les problèmes mentionnés dans le rapport existaient également dans les cinq autres régions. La réponse reçue des régions nous a appris que le problème de relations opérationnelles décrit dans le rapport de la région de l'Ouest semblait être particulier à cette région et à certains endroits bien précis de cette région. L'équipe d'évaluation du rendement des normes du Service de la circulation aérienne, sous la direction du surintendant des opérations radio de l'administration centrale, a fait cette analyse.

Depuis lors, les équipes de révision de fonctions et d'opérations ont surveillé la question et ont déterminé que les réponses fournies en juin 1976 étaient, effectivement, exactes; il n'y avait pas de problème de relations semblables dans les régions autres que la région de l'Ouest. Également, l'administration centrale a déterminé à ce moment-là que si la région de l'Ouest avait entamé le développement d'accords entre les unités à la suite de l'installation du matériel de contrôle des communications périphériques (PAL-DCPC)... si on avait signé les accords appropriés entre les unités après l'introduction de ces postes PAL, on n'aurait pas eu de problème dans la région de l'Ouest.

Monsieur le président, je voudrais que le député qui a posé les questions écoute ce que j'ai à dire, car je crois qu'il est essentiel qu'il comprenne ce que je dis. Étant donné qu'on m'accuse ainsi que le ministre d'incompétence, je crois qu'il devrait écouter ces réponses.

**M. Mazankowski:** J'invoque le règlement.

**Le président:** Monsieur Mazankowski invoque le règlement.

**M. Mazankowski:** Monsieur le président, jusqu'ici, on n'a fait que répéter ce qu'on a dit lors de la dernière séance.